

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	84

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 9
Votants : 14

Le 19 décembre 2024 à 20h30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{ère} convocation.

Date de convocation :

14/12/2024

Date d'affichage :

14/12/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 14 décembre 2024, le conseil s'est réuni le 19 décembre 2024

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Kitty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, LHOMME Louissette, BOSCHARD Frédéric, TONIAL Sylvie.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui donne pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,
Monsieur ADOUENI Léon qui donne pouvoir à Madame THIMOTHE Kitty,
Madame SAUVAT Sandrine qui donne pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi,
Madame ALEXANDRE Valérie qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe,
Madame ESPOSITO Laetitia qui donne pouvoir à Madame TONIAL Sylvie,
Monsieur ROBERT Bruno,
Madame ZITO Josette,
Madame BOULE Annie,
Madame MASSAU Fatima,
Madame POUSSON Fanny,
Monsieur LUKUNGA Joseph.
Monsieur GOMIS Pierre qui a quitté le Conseil pour se rendre à son travail au moment de ce vote

Secrétaire de Séance : Madame THIMOTHE Kitty

OBJET : Avis de participation de la Commune de le Plessis Belleville sur la réalisation d'une ZAC sur les Communes de Silly le Long et de le Plessis Belleville

Afin de favoriser le développement du territoire, la CCPV a approuvé par délibération du 15 Décembre 2016 le lancement de l'étude préalable à la création d'une zone d'activités sur les communes de Silly le Long et de le Plessis Belleville

Les objectifs :

- Soutenir le développement économique local et développer l'emploi,
- Diversifier les activités du territoire,
- Favoriser une intégration paysagère en lien avec l'environnement existant,
- Résorber une friche qui occupe en partie le site,
- Favoriser des revenus pour ne pas alourdir la fiscalité de la CCPV

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241219-2024-84-DE
Date de réception préfecture : 27/12/2024

Cette zone couvre environ 44 ha dont Eqiom.

Le programme envisage la construction de 6 lots modulables dont Eqiom pouvant accueillir une diversité d'entreprises à l'exclusion de bâtiments commerciaux.

Ces terrains, enserrés entre la voie de chemin de fer Paris-Laon, la RN2 et la RD548, sont actuellement occupés par des activités agricoles et une activité de concassage de granulats assurée par la société Eqiom, et devraient accueillir une zone d'activité économique dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concertée.

Par arrêté municipal en date du 16 Janvier 2020, et compte-rendu de ce projet de ZAC sur son territoire, la Commune de Silly le Long a délégué à la CCPV l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles situées en zones ZAUI et UIb et destinées à l'aménagement d'une zone d'activité économique.

Le projet est géré en concertation avec la CCPV, l'ADTO-SAO et les communes concernées. Les eaux usées seront traitées sur les parcelles dans le cadre d'un assainissement non collectif, de même les eaux de pluie seront conservées et traitées sur chaque parcelle.

Une voie de 7 mètres de large différente de la voie réservée aux convois exceptionnels sera créée, une bande de circulation sera également prévue pour les cyclistes et les piétons ;

Un bassin est prévu pour récupérer les eaux de pluie publiques.

Des travaux d'adduction d'eau potable sont en cours pour assurer une liaison entre Nanteuil le Haudouin et Silly le Long

Un avis de participation du public par voie électronique aura lieu du 18 Décembre 2024 au 18 Janvier 2025 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'ensemble du projet

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier communiqué lors de l'envoi de la convocation, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis sur la réalisation de la ZAC

Fait le 19 Décembre 2024,
A Le Plessis Belleville
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
D.SMAGUINE.



DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	84 Bis

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 9
Votants : 14

Le 19 décembre 2024 à 20h30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{ère} convocation.

Date de convocation :

14/12/2024

Date d'affichage :

14/12/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 14 décembre 2024, le conseil s'est réuni le 19 décembre 2024

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Kitty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, LHOMME Louissette, BOSCHARD Frédéric, TONIAL Sylvie.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui donne pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,
Monsieur ADOUENI Léon qui donne pouvoir à Madame THIMOTHE Kitty,
Madame SAUVAT Sandrine qui donne pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi,
Madame ALEXANDRE Valérie qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe,
Madame ESPOSITO Laetitia qui donne pouvoir à Madame TONIAL Sylvie,
Monsieur ROBERT Bruno,
Madame ZITO Josette,
Madame BOULE Annie,
Madame MASSAU Fatima,
Madame POUSSON Fanny,
Monsieur LUKUNGA Joseph.
Monsieur GOMIS Pierre qui a quitté le Conseil pour se rendre à son travail au moment de ce vote

Secrétaire de Séance : Madame THIMOTHE Kitty

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 84 du 19 DECEMBRE 2024 où il a été omis le mot avis FAVORABLE

OBJET : Avis de participation de la Commune de le Plessis Belleville sur la réalisation d'une ZAC sur les Communes de Silly le Long et de le Plessis Belleville

Afin de favoriser le développement du territoire, la CCPV a approuvé par délibération du 15 Décembre 2016 le lancement de l'étude préalable à la création d'une zone d'activités sur les communes de Silly le Long et de le Plessis Belleville

Les objectifs :

- Soutenir le développement économique local et développer l'emploi,
- Diversifier les activités du territoire,
- Favoriser une intégration paysagère en lien avec l'environnement existant,
- Résorber une friche qui occupe en partie le site,

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241219-2024-84Bis-DE
Date de réception préfecture : 30/12/2024

- Favoriser des revenus pour ne pas alourdir la fiscalité de la CCPV

Cette zone couvre environ 44 ha dont Eqiom.

Le programme envisage la construction de 6 lots modulables dont Eqiom pouvant accueillir une diversité d'entreprises à l'exclusion de bâtiments commerciaux.

Ces terrains, enserrés entre la voie de chemin de fer Paris-Laon, la RN2 et la RD548, sont actuellement occupés par des activités agricoles et une activité de concassage de granulats assurée par la société Eqiom , et devraient accueillir une zone d'activité économique dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concertée.

Par arrêté municipal en date du 16 Janvier 2020, et compte-rendu de ce projet de ZAC sur son territoire, la Commune de Silly le Long a délégué à la CCPV l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles situées en zones ZAUI et UIb et destinées à l'aménagement d'une zone d'activité économique.

Le projet est géré en concertation avec la CCPV, l'ADTO-SAO et les communes concernées.

Les eaux usées seront traitées sur les parcelles dans le cadre d'un assainissement non collectif, de même les eaux de pluie seront conservées et traitées sur chaque parcelle.

Une voie de 7 mètres de large différente de la voie réservée aux convois exceptionnels sera créée, une bande de circulation sera également prévue pour les cyclistes et les piétons ;

Un bassin est prévu pour récupérer les eaux de pluie publiques.

Des travaux d'adduction d'eau potable sont en cours pour assurer une liaison entre Nanteuil le Haudouin et Silly le Long

Un avis de participation du public par voie électronique aura lieu du 18 Décembre 2024 au 18 Janvier 2025 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'ensemble du projet

Après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier communiqué lors de l'envoi de la convocation, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet **un avis FAVORABLE** sur la réalisation de la ZAC sur les Communes de **SILLY LE LONG** et de **LE PLESSIS BELLEVILLE**.

Fait le 19 Décembre 2024,
A Le Plessis Belleville
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
D. SIVAGUINE.



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL N° 2024/178
Portant autorisation d'ouverture les dimanches 9/16/23/30 novembre 2025
7/14/21/28 décembre 2025

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Maire de LE PLESSIS-BELLEVILLE

Vu le Code du travail et notamment l'article L3132-26,

Considérant la demande de dérogation au repos dominical formulée par la société ACTION située, 45, route de Paris, 60330 Le PLESSIS-BELLEVILLE, pour les dimanches les dimanches 9/16/23/30 novembre 2025 et 7/14/21/28 décembre 2025

ARRETE

ARTICLE 1 : La société ACTION située, 45, route de Paris 60330 Le Plessis-Belleville, est autorisée à ouvrir les dimanches les dimanches 9/16/23/30 novembre 2025 et 7/14/21/28 décembre 2025.

ARTICLE 2 : Chaque salarié privé du repos du dimanche bénéficiera d'un repos compensateur par roulement, dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis à la sous-préfecture de Senlis et le Directeur Départemental de l'Inspection du Travail.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Fait à le PLESSIS-BELLEVILLE, le 30 décembre 2024



Dominique SMAGUINE

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241219-2024-84Bis-DE
Date de réception préfecture : 30/12/2024

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241219-2024-84Bis-DE
Date de réception préfecture : 30/12/2024